

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**TECHNICIEN FRIGORISTE /**  
**TECHNICIENNE FRIGORISTE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE**

**CODE : 2831 35 S20 D1**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 13 mars 2023,  
sur avis conforme du Conseil général**

# TECHNICIEN FRIGORISTE TECHNICIENNE FRIGORISTE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

### 1. FINALITES DE LA SECTION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant, à travers toutes les activités d'enseignement, de développer des compétences techniques et pratiques lui permettant d'assurer les fonctions de technicien frigoriste - technicienne frigoriste.

Dans les différentes activités, le technicien frigoriste - technicienne frigoriste :

*dans le respect des règles professionnelles et de la législation en vigueur,  
dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et environnementales,*

- ◆ monte les composants frigorifiques et la tuyauterie suivant les prescriptions du fabricant et les consignes de montage ;
- ◆ raccorde la tuyauterie et les constituants de l'installation par brasage ou au moyen de raccords mécaniques ;
- ◆ place les canalisations électriques, raccorde les parties électriques des composants ainsi que les circuits au niveau du tableau électrique ;
- ◆ met en service une nouvelle installation :
  - montage et câblage des tableaux de commande,
  - contrôle de l'installation exécutée par le monteur,
  - réglages et optimisation du fonctionnement ;
- ◆ effectue les opérations de maintenance liées aux installations existantes :
  - maintenance préventive,
  - diagnostic et dépannage ;
- ◆ gère les aspects administratifs.

Le « TECHNICIEN FRIGORISTE - TECHNICIENNE FRIGORISTE » exécute en toute autonomie toutes les tâches qui lui sont attribuées et ce, dans le respect des consignes du supérieur hiérarchique (chef d'équipe, responsable d'entreprise...).

Le profil de formation du « TECHNICIEN FRIGORISTE – TECHNICIENNE FRIGORISTE » élaboré dans le cadre des travaux du SFMQ et approuvé par le Gouvernement de la Fédération Wallonie – Bruxelles, le 20/03/2019 a servi de référence pour fixer le contenu des divers dossiers pédagogiques de cette section.

## 2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des unités	Codification des unités	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Domaines de formation	Correspondances UAA
Technicien frigoriste : connaissances générales de base	<b>ESST</b>	2831 36 U21 D1		40	<b>207</b>	Monteur frigoriste UAA1
Technicien frigoriste : sécurité - hygiène - ergonomie et poste de travail - respect de l'environnement - outillage	<b>ESST</b>	2831 37 U21 D1		20	<b>207</b>	
Technicien frigoriste : montage et placement des composants frigorifiques	<b>ESST</b>	2831 38 U21 D1		60	<b>207</b>	
Technicien frigoriste : montage des périphériques des composants frigorifiques	<b>ESST</b>	2831 39 U21 D1		60	<b>207</b>	
Technicien frigoriste : raccordement par brasage d'une installation frigorifique	<b>ESST</b>	2831 40 U21 D1		60	<b>207</b>	Monteur frigoriste UAA2
Technicien frigoriste : raccordement mécanique d'une installation frigorifique	<b>ESST</b>	2831 41 U21 D1		60	<b>207</b>	
Technicien frigoriste : sécurité -hygiène - ergonomie et poste de travail - respect de l'environnement - outillage	<b>ESST</b>	2831 37 U21 D1		20	<b>207</b>	
Technicien frigoriste : placement des canalisations électriques d'une installation frigorifique	<b>ESST</b>	2831 42 U21 D1		60	<b>207</b>	Monteur frigoriste UAA3
Technicien frigoriste : raccordement des parties des composants électriques d'une installation frigorifique	<b>ESST</b>	2831 43 U21 D1		60	<b>207</b>	
Technicien frigoriste : sécurité -hygiène - ergonomie et poste de travail - respect de l'environnement - outillage	<b>ESST</b>	2831 37 U21 D1		20	<b>207</b>	
Technicien frigoriste : thermodynamique et gestion administrative d'une installation frigorifique	<b>ESST</b>	2831 44 U21 D1		120	<b>207</b>	Technicien frigoriste UAA1
Technicien frigoriste : câblage d'une installation frigorifique	<b>ESST</b>	2831 45 U21 D1	<b>X</b>	60	<b>207</b>	
Technicien frigoriste : mise en service d'une installation frigorifique	<b>ESST</b>	2831 46 U21 D1	<b>X</b>	60	<b>207</b>	
Technicien frigoriste : sécurité -hygiène - ergonomie et poste de travail - respect de l'environnement - outillage	<b>ESST</b>	2831 37 U21 D1		20	<b>207</b>	
Technicien frigoriste : maintenance préventive d'une installation frigorifique	<b>ESST</b>	2831 47 U21 D1	<b>X</b>	120	<b>207</b>	Technicien frigoriste UAA2
Technicien frigoriste : thermodynamique et gestion administrative d'une installation frigorifique	<b>ESST</b>	2831 44 U21 D1		120	<b>207</b>	
Technicien frigoriste : sécurité -hygiène - ergonomie et poste de travail - respect de l'environnement - outillage	<b>ESST</b>	2831 37 U21 D1		20	<b>207</b>	

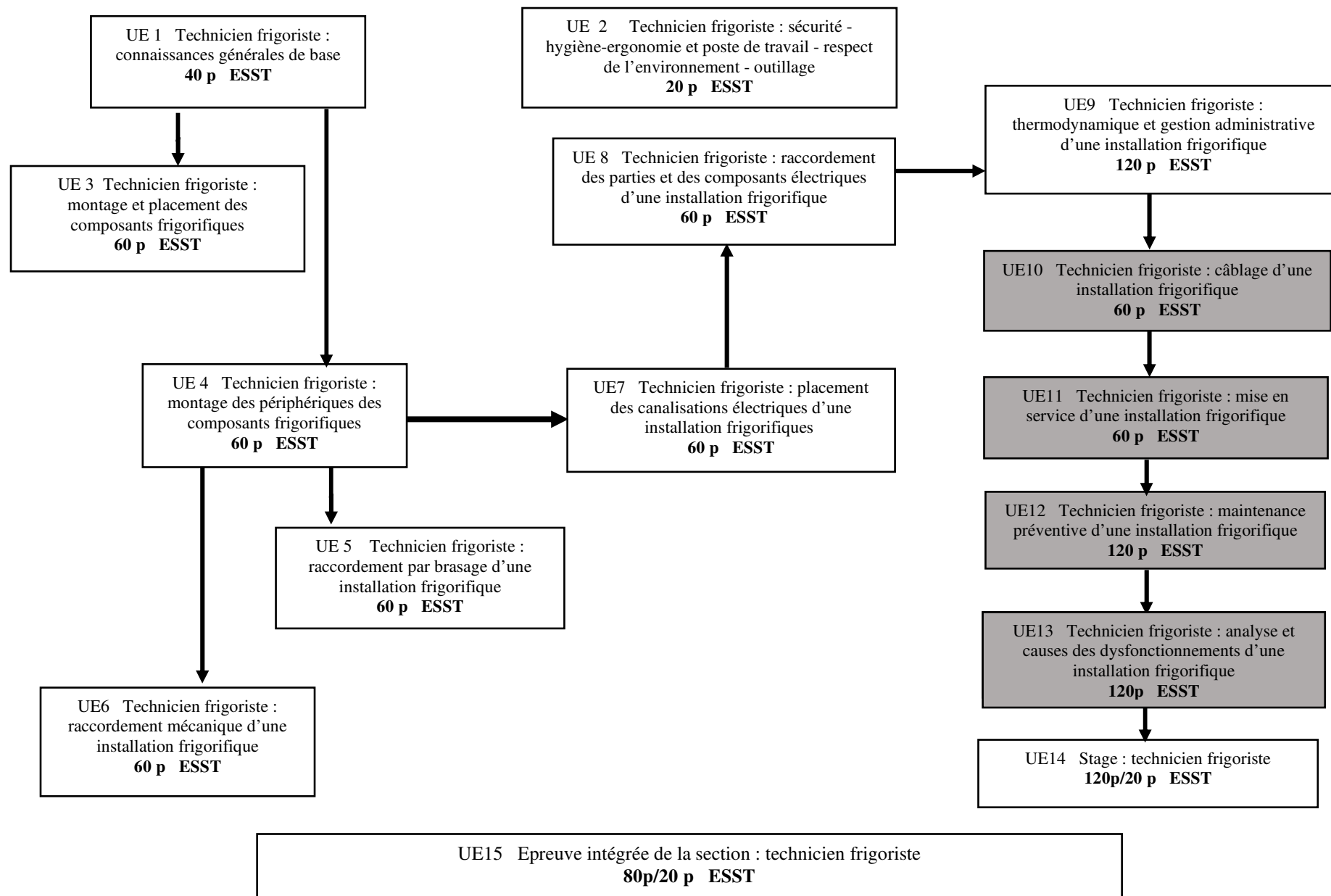
Technicien frigoriste : analyse et causes des dysfonctionnements d'une installation frigorifique	<b>ESST</b>	2831 48 U21 D1	<b>X</b>	120	<b>207</b>	Technicien frigoriste UAA3
Stage : technicien frigoriste	<b>ESST</b>	2831 49 U21 D1		120/20	<b>207</b>	
Technicien frigoriste : thermodynamique et gestion administrative d'une installation frigorifique	<b>ESST</b>	2831 44 U21 D1		120	<b>207</b>	
Technicien frigoriste : sécurité -hygiène - ergonomie et poste de travail - respect de l'environnement - outillage	<b>ESST</b>	2831 37 U21 D1		20	<b>207</b>	
Epreuve intégrée de la section : technicien frigoriste	<b>ESST</b>	2831 35 U22 D1		80/20	<b>207</b>	

<b>TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION</b>	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	<b>1100</b>
B) nombre de périodes professeur	<b>940</b>

<b>UAA</b>	<b>Intitulé des UAA de la section « Technicien frigoriste »</b>	<b>ECVET</b>
<b>MONTEUR FRIGORISTE</b>		
UAA 1	Monter les composants frigorifiques et la tuyauterie suivant les prescriptions du fabricant et les consignes de montage	20
UAA 2	Raccorder la tuyauterie et les constituants de l'installation par brasage ou au moyen de raccords mécaniques	20
UAA 3	Placer les canalisations électriques, raccorder les parties électriques des composants ainsi que des circuits au niveau du tableau électrique	20
<b>TECHNICIEN FRIGORISTE</b>		
UAA1	Mettre en service une nouvelle installation	40
UAA2	Effectuer des opérations de maintenance préventive	40
UAA3	Effectuer les opérations de maintenance : diagnostic et dépannage	40
	<b>Total des points ECVET pour la section « Technicien frigoriste »</b>	<b>180</b>

### 3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION : TECHNICIEN FRIGORISTE

#### 3.1. MODALITES DE CAPITALISATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DE LA SECTION « TECHNICIEN FRIGORISTE »



### 3.2. MODALITES DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS D'UNITES D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE (SFMQ) : TECHNICIEN FRIGORISTE

**UAA1 MF : Monter les composants frigorifiques et la tuyauterie suivant les prescriptions du fabricant et les consignes de montage**

UE2 Technicien frigoriste : sécurité - hygiène - ergonomie et poste de travail - respect de l'environnement - outillage : **20 p ESST**

UE 1 Technicien frigoriste - Connaissances générales de base : **40 p ESST**

UE3 Technicien frigoriste - Montage et placement des composants : **60 p ESST**

UE 4 Technicien frigoriste - Montage des périphériques des composants frigorifiques : **60 p ESST**

**UAA3 MF : Placer les canalisations électriques, raccorder les parties électriques des composants ainsi que des circuits au niveau du tableau électrique**

UE2 Technicien frigoriste : sécurité – hygiène -ergonomie et poste de travail – respect de l’environnement – outillage : **20 p ESST**

UE8 Technicien frigoriste - Raccordement des parties et des composants électriques d'une installation frigorifique : **60 p ESST**

UE7 Technicien frigoriste - Placement des canalisations électriques d'une installation frigorifiques : **60 p ESST**

**UAA1 TF : Mettre en service une nouvelle installation**

UE 2 Technicien frigoriste : sécurité – hygiène – ergonomie et poste de travail – respect de l’environnement – outillage : **20 p ESST**

UE 9 Technicien frigoriste - Thermodynamique et gestion administrative d'une installation frigorifique : **120 p ESST**

UE 10 Technicien frigoriste- Câblage d'une installation frigorifique : **60 p ESST**

UE11 Technicien frigoriste - Mise en service d'une installation frigorifique : **60 p ESST**

UE5 Technicien frigoriste - Raccordement par brasage d'une installation frigorifique : **60 p ESST**

UE6 Technicien frigoriste- Raccordement mécanique d'une installation frigorifique : **60 p ESST**

UE2 Technicien frigoriste : sécurité – hygiène -ergonomie et poste de travail -respect de l’environnement – outillage : **20 p ESST**

**UAA2 MF : Raccorder la tuyauterie et les constituants de l'installation par brasage ou au moyen de raccords mécaniques**

UE 13 Technicien frigoriste - Analyse et causes des dysfonctionnements d'une installation frigorifique : **120p ESST**

UE14 Stage : technicien frigoriste **120 p / 20 p ESST**

UE9 Technicien frigoriste : Thermodynamique et gestion administrative d'une installation frigorifique : **120 p ESST**

UE2 Technicien frigoriste : sécurité – hygiène – ergonomie et poste de travail – respect de l’environnement – outillage : **20 p ESST**

**UUA3 TF : effectuer des opérations de maintenance : diagnostic et dépannage**

UE 12 Technicien frigoriste - Maintenance préventive d'une installation frigorifique : **120 p ESST**

UE9 Technicien frigoriste - Thermodynamique et gestion administrative d'une installation frigorifique : **120 p ESST**

UE 2 Technicien frigoriste : sécurité – hygiène – ergonomie et poste de travail – respect de l’environnement – outillage : **20 p ESST**

**UAA2 TF : Effectuer les opérations de maintenance préventive**

UE 15 Epreuve intégrée de la section : Technicien frigoriste **80/20 p ESST**

Unités déterminantes

#### **4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Certificat de qualification de « TECHNICIEN / TECHNICIENNE FRIGORISTE », spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**



**CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

**TECHNICIEN FRIGORISTE**

**Enseignement secondaire du troisième degré**

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le 25 juin 2021

## TECHNICIEN FRIGORISTE<sup>1</sup>

### I. POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS (CFC)

Ce profil professionnel sera positionné au niveau 4 du Cadre francophone des certifications.

### II. CHAMP D'ACTIVITES

Outre les tâches accomplies par le monteur frigoriste, le technicien frigoriste de catégorie I<sup>2</sup> exécute l'entretien et/ou la réparation des circuits frigorifiques des réfrigérateurs ménagers et des installations et/ou des ensembles frigorifiques commerciaux et/ou industriels.

Il met en service les nouvelles installations, il monte et câble les tableaux de commande.

Il contrôle l'installation exécutée par le monteur.

Il effectue les opérations de maintenance préventives et curatives liées aux installations existantes.

Il diagnostique les dysfonctionnements et assure les dépannages.

Il gère les aspects administratifs liés au métier.

Il est autorisé à travailler avec les fluides réfrigérants pour autant qu'il soit frigoriste agréé (agrément reconnu par une Région).

Le technicien frigoriste peut exercer le métier seul (sans supérieur hiérarchique, sans personne à superviser). Il peut avoir un ou plusieurs monteur(s) frigoriste(s) sous sa responsabilité.

Il peut travailler au sein d'une équipe de travailleurs (exerçant le même métier ou au sein d'une équipe pluridisciplinaire) sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.

### III. ACTIVITES CLES

*dans le respect des règles professionnelles et de la législation en vigueur,*

*dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et environnementales,*

- ◆ monter les composants frigorifiques et la tuyauterie suivant les prescriptions du fabricant et les consignes de montage ;
- ◆ raccorder la tuyauterie et les constituants de l'installation par brasage ou au moyen de raccords mécaniques ;
- ◆ placer les canalisations électriques, raccorder les parties électriques des composants ainsi que les circuits au niveau du tableau électrique ;
- ◆ mettre en service une nouvelle installation :
  - monter et câbler les tableaux de commande,
  - contrôler l'installation exécutée par le monteur,
  - effectuer les réglages et en optimiser le fonctionnement ;

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé à titre épique.

<sup>2</sup> D'après la législation réglementant les capacités professionnelles en technique du froid, il existe quatre catégories d'aptitudes. Le profil professionnel s'est attaché à la description du profil du technicien frigoriste correspondant à la catégorie I.

- ◆ effectuer les opérations de maintenance liées aux installations existantes :
  - maintenance préventive,
  - diagnostic et dépannage ;
- ◆ gérer les aspects administratifs.

#### IV. LIEUX D'EXERCICE DU METIER

L'exercice de ce métier a lieu au sein :

- ◆ d'entreprises d'installation et de maintenance d'équipements en froid, en conditionnement d'air ;
- ◆ de services de montage ;
- ◆ de services après-vente de constructeurs.

Il varie selon les secteurs (froid commercial, froid industriel, conditionnement d'air...) et les lieux d'intervention (grandes surfaces, laboratoires de transformation alimentaire, entrepôts frigorifiques, usines de production industrielle...).

Il implique des déplacements.

#### V. SITOGRAPHIE

- SFMQ, *Technicien frigoriste*,

[https://sfmq.cfwb.be/fileadmin/sites/sfmq/uploads/Fichiers/Profils/Froid/PF\\_Technicien\\_frigoriste.pdf](https://sfmq.cfwb.be/fileadmin/sites/sfmq/uploads/Fichiers/Profils/Froid/PF_Technicien_frigoriste.pdf)

- Fiche Rome V3 I1306 : Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air

<https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?codeRome=I1306>

<http://coderome.com/coderome.php?id=I1306>

## 1. Intitulé du certificat<sup>1</sup>

**Certificat de qualification de TECHNICIEN FRIGORISTE (m/f)**

## 2. Traduction de l'intitulé du certificat<sup>2</sup>

**KOELTECHNICUS (NL)**  
**KÜHLTECHNIKER (DE)**  
**REGRIGATION TECHNICIAN (EN)**

## 3. Éléments de compétences acquis

Le certificat qualification concerne l'ensemble des unités d'acquis d'apprentissage listées ci-dessous.

**Unités d'acquis d'apprentissage en conformité avec le profil de formation du SFMQ** (Service francophone des Métiers et des Qualifications).

- ◆ UAA1 : Mettre en service une nouvelle installation
- ◆ UAA2 : Effectuer les opérations de maintenance liées aux installations existantes : maintenance préventive
- ◆ UAA3 : Effectuer les opérations de maintenance liées aux installations existantes : diagnostic et dépannage

## 4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

<sup>1</sup> dans la langue d'origine

<sup>2</sup> Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

Le métier de technicien/technicienne frigoriste est référencé dans la fiche métiers I1306 - Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air - du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois ([www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)).

La nomenclature et la codification du ROME sont utilisées par les différents services publics de l'emploi en Belgique.

Dans le respect de la législation en vigueur (règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement), le/la technicien/technicienne frigoriste :

- ◆ monte et câble les tableaux de commande lors de la mise en service d'une nouvelle installation
- ◆ contrôle l'installation exécutée par le/la monteur/monteuse, effectue les réglages et en optimise le fonctionnement
- ◆ effectue les opérations de maintenance préventive liées aux installations existantes
- ◆ effectue les opérations de maintenance curative liées aux installations existantes
- ◆ gère les aspects administratifs

Remarques : le/la technicien/technicienne frigoriste

- ◆ est autorisé à travailler avec les fluides réfrigérants pour autant qu'il soit frigoriste agréé (agrément reconnu par une Région)
- ◆ doit être capable d'intervenir en tant que monteur/monteuse frigoriste : les compétences du/de la technicien/technicienne frigoriste incluent donc entièrement les compétences du/de la monteur/monteuse frigoriste

(D'après la législation réglementant les capacités professionnelles en technique du froid, il existe 4 catégories d'aptitudes. Le SFMQ a pris le parti de décrire le profil du technicien frigoriste correspondant à la catégorie I.)

(\*) Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

© Union européenne, 2002-2014 | <http://europass.cedefop.europa.eu>

5. Base officielle du certificat	
<p><b>Nom et statut de l'organisme certificateur</b> (nom) (adresse) B- CP – COMMUNE Tél. Site WEB :</p> <p>Etablissement organisé/reconnu et subventionné par la Communauté française de Belgique</p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur</b> Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique) Boulevard Léopold II, 44 B – 1080 BRUXELLES Belgique <a href="http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/">http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/</a> <a href="http://www.enseignement.be/">http://www.enseignement.be/</a></p>
<p><b>Niveau du certificat</b> Niveau 4 du CFC et du CEC (EQF)</p>	<p><b>Système de notation / conditions d'octroi</b> Évaluation binaire « a satisfait / n'a pas satisfait » établie en référence à des critères d'évaluation (norme) dont tous doivent être rencontrés pour satisfaire à l'épreuve. Le certificat de qualification est délivré aux apprenants qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par le dossier pédagogique de l'enseignement de promotion sociale et par le profil de certification du « Technicien/technicienne frigoriste ». Les critères et indicateurs d'évaluation sont définis par le dossier pédagogique de l'enseignement de promotion sociale et par le profil d'évaluation.</p>
<p><b>Accès au niveau suivant d'éducation/de formation</b> Néant</p>	<p><b>Accords internationaux</b> Néant</p>
<p><b>Bases légales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale (articles 30 et 30 ter).</li> <li>• Accord de coopération du 29 octobre 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le Service francophone des Métiers et des Qualifications (en abrégé SFMQ).</li> <li>• Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 septembre 2015 portant règlement général des études de l'enseignement secondaire de promotion sociale.</li> <li>• Circulaire 7658 : Sanction des études dans l'enseignement secondaire de promotion sociale et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.</li> </ul>	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus		
Description de l'enseignement suivi	Part du volume total de l'enseignement	Durée (heures/semaines/mois/années)
École : enseignement secondaire de promotion sociale	0 à 82%	1100 périodes (1 période = 50 minutes)
Apprentissage en contexte professionnel	10 à 18 %	120 périodes
Apprentissage non formel validé	0 à 90 %	
<b>Durée totale de l'enseignement conduisant au certificat/titre/diplôme</b>		Durée variable : enseignement modulaire (article 14 du Décret du 16 avril 1991)
<p><b>Niveau d'entrée requis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre titulaire du Certificat du deuxième degré ou réussite d'un test vérifiant les compétences de base (celles du C2D) en français et en mathématiques ;</li> <li>• Les conditions d'admission dans l'enseignement de promotion sociale sont précisées dans les articles 33, 34 et 35 du Décret du 16 avril 1991</li> </ul> <p><b>Information complémentaire</b> <a href="http://europass.cedefop.europa.eu">http://europass.cedefop.europa.eu</a></p> <p><b>Tout renseignement sur le système d'enseignement de promotion sociale :</b> <a href="http://www.enseignement.be/index.php?page=27151">http://www.enseignement.be/index.php?page=27151</a></p>		

# TECHNICIEN FRIGORISTE TECHNICIENNE FRIGORISTE

## Profil d'équipement (COPROFOR-05)

- Validation ChaEF : 25/10/2018
- Agréation ChaCA : 21/11/2018

Remarque : L'ensemble de l'équipement repris ci-dessous est mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation de l'O.E.F. et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage (extra-muros) équipé en conséquence.  
En outre, tant les infrastructures que le matériel devront répondre aux normes de sécurité en vigueur.

### EQUIPEMENT DE BASE

#### A. INSTALLATIONS / EQUIPEMENTS

UAA →	1	2	3
Une installation frigorifique comprenant : - un groupe de condensation à air dont le compresseur est de type semi-hermétique ou hermétique mais avec voyant d'huile - une bouteille à liquide - un évaporateur ventilé - un détendeur thermostatique - un filtre déshydrateur - une électrovanne - un voyant liquide avec indicateur d'humidité - un coffret électrique câblé. L'installation est : - réglée par un thermostat (mécanique ou électronique) - protégée par des pressostats haute et basse pression.	X	X	X

#### B. MATERIEL / OUTILLAGE/DOCUMENTATION

UAA →	1	2	3
<b>Accessoires pour l'installation :</b>			
Attaches de fixation pour tubes électriques	X	X	X
Ecrous	X	X	X
Electrovanne	X	X	X

Détendeurs divers	X	X	X
Filtre déshydrateur	X	X	X
Orifice(s)	X	X	X
Pressostat combiné	X	X	X
Raccord Lokring	X	X	X
Raccord STEK	X	X	X
Sondes/détecteurs	X	X	X
Thermostat(s)	X	X	X
Voyant liquide	X	X	X
<b>Outillage :</b>			
Balance	X	X	X
Bouteilles de stockage pour le recyclage des fluides	X	X	X

Cintreuse 1/2 " ; 5/8 " ; 3/8 " ...		X	X
Coupes tubes		X	X
Débitmètre	X	X	X
Détecteur de fuites	X	X	X
Dudgeonnière		X	X
Manodétendeurs pour les différents gaz : oxygène, acétylène		X	X
Manodétendeurs pour l'azote munis d'une mesure de pression et de débit	X	X	X
Manifold 4 voies	X	X	X
Multimètre	X	X	X
Outillage à main courant	X	X	X
Pompe à huile manuelle		X	X
Pompe à vide	X	X	X
Poste à souder oxyacétylénique		X	X
Station de récupération de fluides	X	X	X

### **C. CONSOMMABLES**

	<b>UAA à</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Azote sec			X	X
Baguettes à braser avec 5 % d'argent			X	X
Baguettes à braser avec 40 % d'argent avec décapant et/ou enrobées			X	X
Câbles électriques			X	X
Chiffon		X	X	X
Détecteur d'acidité			X	
Eponge type « paille de fer »			X	X
Poste à souder oxyacétylénique			X	X
Rouleau de toile isolante pour repérer les brasures			X	X
Tôle de protection pour braser			X	X
Tubes en cuivre de type frigorifique (différents modèles)			X	X
			X	X

### INFORMATIONS UTILES (à titre indicatif)

1. Sites (généralistes, professionnels, pédagogiques ...)
- [www.cvdc.be](http://www.cvdc.be)
2. Ressources (généralistes, professionnelles, pédagogiques ...)